



Règlement du 4^{ème} Prix de Beaumont

Article 1 : Organisation

L'Avenir Cycliste Châtelleraudais organise à Beaumont, le **Samedi 5 avril 2025**, trois épreuves cyclistes dénommées « **4^{ème} Prix de Beaumont** » inscrites au calendrier régional sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2 : Règles sanitaires

Des mesures sanitaires seront mises en place en fonction de la situation.

Article 3 : Participation

Ces épreuves sont ouvertes aux catégories, U15 (minime), U17 (cadet) et Access 1/2/3/4 (Pass'cyclisme).

Article 4 : Engagements

Les engagements se feront via CicleWeb de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 5 : Retrait des dossards et horaires départ

La remise des dossards aura lieu salle Thomas Pesquet à partir de		10H45
Départ des épreuves :	U15	11H30
	U17	13H00
	Access 1/2	16h00
	Access 3/4	16h02

Article 7 : Distance

La distance du circuit **en ligne** est de 3.88 km à parcourir :

U15	7 tours	27.2 Km
U17	15 tours	58.2 Km
Access 1/2	15 tours	58.2 Km
Access 3/4	13 tours	50.4 Km

Article 6 : Braquet

Pour l'épreuve des U15, le braquet maximum des **Garçons** est de **7.01 m**, libre pour les féminines U15 et U17.

Article 8 : Sécurité

Une voiture avec gyrophare précédera chaque épreuve.

Les véhicules officiels prévus pour suivre les épreuves circuleront avec leurs feux de croisements allumés.

Un véhicule-balai suivra le dernier concurrent.

Article 9 : Signaleurs

Les signaleurs équipés de gilet fluo et de K10 et munis de l'arrêté préfectoral seront mis en place un quart d'heure avant le départ de l'épreuve U15 et ce, jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent de l'épreuve Access.

Article 10 : Secours

Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) : 2 secouristes seront présents.

Article 11 : Assurances

Elles sont assurées par les Assurances AXA

Article 12 : Développement Durable

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, accompagnateurs), de veiller, avant, pendant et après l'épreuve, à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détrit, sur la voie publique.

Article 13 : Protocole

Il se déroulera salle Thomas Pesquet

Article 14 :

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements fédéraux.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.